

BARÈME D'HONORAIRES

(tarifs au 1 février 2021)

(TVA 20%)

VENTES

Barèmes honoraires Transactions Maisons & Appartements - Vente

MONTANT DE LA TRANSACTION	LOCAUX A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL
jusqu'à 30 000 €	3000 € TTC
de 30 001 à 60 000 €	10% TTC
de 60 001 à 150 000 €	8% TTC
de 150 001 à 250 000 €	6,5% TTC
de 250 001 € à 350 000 €	5,5% TTC
Au delà de 350 001 €	4,5 % TTC

Les honoraires d'agence, sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat), seront à la charge de l'acquéreur exigible le jour de la réitération de l'acte authentique.

Vente de terrain	10 % TTC
Vente de stationnements	Forfait de 2500 €
Vente De Programmes Neufs	4 % HT à la charge du vendeur

Les honoraires d'agence, sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat), seront à la charge de l'acquéreur exigible le jour de la réitération de l'acte authentique.

LOCATIONS

Barèmes honoraires TTC de location Maisons & Appartements à usage d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art.5)

Entremise et négociation	Bailleur	150 € TTC
Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail*	Bailleur	10,00 € TTC / m2
	Locataire	10,00 € TTC / m2
Etat des lieux location vide*	Bailleur	3 € TTC / m2
	Locataire	3 € TTC / m2
Etat des lieux location meublée*	Bailleur	3 € TTC / m2
	Locataire	3 € TTC / m2
Stationnement	Bailleur	75 € TTC
	Locataire	75 € TTC

* Le montant TTC à la charge du locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire